



## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

**Procès-verbal** de la séance ordinaire de la régie intermunicipale des Trois-Lacs tenue le 24 Juillet 2013, à 19 h au 1281 Ch. Lac-Supérieur, Lac-Supérieur.

Sont présents : Monsieur Pierre Poirier  
Madame Berthe Bélanger  
Madame Danielle St-Laurent

Sont aussi présents : Monsieur André Brisson, substitut St-Faustin-Lac-Carré  
Monsieur Denis Desautels, substitut Val-des-Lacs  
Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier-Coordonnateur

### **1.** **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Sous la présidence de M. Pierre Poirier, la séance ordinaire est ouverte à 19h.

### **2.** **R.185-07-2013** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire 29 Mai 2013
4. Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer
5. Dépôts de la liste des virements budgétaires et adoption des virements et affectations budgétaires
6. Affectations du surplus non affecté de l'année 2012
7. Approbation de la bonification du coordonnateur
8. Modification au calendrier des séances ordinaires du 18 Septembre 2013 et du 28 Novembre 2013
9. Période de questions
10. Levée de la séance

Il est proposé par Mme. Danielle St-Laurent

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**Adoptée.**



## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

**3.**  
**R.186-07-2013**  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 MAI 2013**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 Mai 2013, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Mme. Berthe Bélanger

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 Mai 2013, en apportant la correction suivante, remplacer le numéro de la dernière résolution R.170-01-2013 par R.184-05-2013.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**Adoptée**

**4.**  
**R.187-07-2013**  
**APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des déboursés du 30 Mai 2013 au 24 Juillet 2013 totalise \$ 97 991.18 et se détaille comme suit :

Chèques (au 24 Juillet 2013)	\$ 25 250.38
Paiements directs (au 30 Juin 2013)	\$ 36 964.00
Salaires et remises gouvernementales (au 30 Juin 2013)	\$ 35 776.80

Total : \$ 97 991.18

Il est proposé par Mme. Danielle St-Laurent

**D'APPROUVER** la liste des déboursés comprenant les chèques # 226 à # 246 pour un montant de \$ 25 250.38, les paiements directs pour un montant de \$ 36 964.00 et les salaires et remises gouvernementales pour un montant de \$ 35 776.80 pour un total de \$ 97 991.18.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**Adoptée**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

  
Gilles Bélanger



No de résolution  
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

5.

R.188-07-2013

**DÉPÔTS DE LA LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET ADOPTION DES VIREMENTS ET AFFECTATIONS BUDGÉTAIRES**

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt de la liste des virements de poste budgétaire.

**CONSIDÉRANT QUE** les virements de postes budgétaires permettent de régulariser les postes budgétaires en insuffisance et de permettre un réaménagement du budget alloué en fonction des dépenses effectuées ;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 001-11 à l'article 3.2 prévoit que le secrétaire-trésorier peut effectuer les virements budgétaires appropriés avec l'accord du conseil;

Il est proposé par Mme. Berthe Bélanger

**D'AUTORISER** les virements et affectations budgétaires, tels que détaillés à la liste préparé et déposer par le secrétaire-trésorier.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**Adoptée**

6.

R.189-07-2013

**AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ DE L'ANNÉE 2012**

**CONSIDÉRANT QUE** la régie à terminer son année financière 2012 avec un surplus budgétaire de \$ 9582.09;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'affecter le surplus budgétaire 2012 pour les dépenses d'opérations de l'année 2013;

Il est proposé par Mme. Danielle St-Laurent

**DE PROCÉDER** à l'affectation du surplus budgétaire 2012 aux dépenses d'opérations 2013.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**Adoptée**

7.

R.190-07-2013

**APPROBATION DE LA BONIFICATION DU COORDONNATEUR**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la régie a procédé à l'évaluation annuelle du coordonnateur ;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de travail du coordonnateur prévoit une clause de bonification annuelle ;

Il est proposé par Mme Berthe Bélanger

**D'APPROUVER** une bonification de 6.7 % du salaire annuelle du coordonnateur au 15 Avril 2013 ;

**D'AUTORISER** le versement de la bonification de la façon suivante : 3.35 % en boni et 3.35 % en journée de vacance additionnelle pour l'année 2013 ;

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**Adoptée**



No de résolution  
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

8.

**R.191-07-2013**

**MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU 18 SEPTEMBRE  
2013 ET DU 28 NOVEMBRE 2013**

**CONSIDÉRANT QU'**à la demande de citoyens, le conseil d'administration de la régie avait adopté son calendrier 2013 pour la tenue de ses séances ordinaires en modifiant l'heure de sa tenue de 17 h à 19 h ;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification avait pour but l'accroissement de la participation citoyenne;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis le début de l'année 2013 la participation est resté sensiblement la même que celle de 2012;

Il est proposé par Mme Danielle St-Laurent

**DE MODIFIER** l'heure de la tenue des séances ordinaires à 17 h et ce pour les séances du 18 Septembre 2013 et du 28 Novembre 2013.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**Adoptée**

9.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

10.

**R.192-07-2013**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme. Berthe Bélanger de lever la présente séance ordinaire à 19 h 22.

Pierre Poirier (Président)

Gilles Bélanger (Secr.-Très.)